

## Forum départemental de Janzé

### *Quel accueil pour les gens du voyage ?*

26 novembre 09

Le Forum a été organisé par la Communauté de communes au Pays de la Roche aux Fées et le Groupement d'intérêt public, Accueil des Gens du Voyage 35 (GIP AGV 35) en partenariat avec la Mairie de Janzé, le Pays de Vitré Portes de Bretagne, le CDAS de Janzé, les écoles.

Les objectifs :

- Communiquer sur la mise en place des projets d'accueil des gens du voyage en Ille et Vilaine.
- Échanger à partir d'expériences des différents partenaires,
- Faire connaître les attentes et besoins des usagers,
- Constater l'écart entre le contenu d'un projet social et les attentes des gens du voyage.

Le Forum est organisé à l'attention des collectivités du département (compétence création et gestion des terrains) et l'ensemble du partenariat local (projets sociaux).

**9h30** - Ouverture du Forum par Mme Clouet, Présidente CCPRF<sup>1</sup> et Mr Praud, Vice Président Conseil Général & Président AGV35<sup>2</sup>

### **Introduction de la journée par Annie Déan (animatrice IFMAN) sur la notion d'accueil (extraits)**

*Accueillir...*, d'après le dictionnaire, *recevoir quelqu'un qui vient vers nous.*

**Qui accueille qui ? Comment ? Qui va vers l'autre ? Comment ?**

La loi contraint à aménager des «terrains d'accueil» : c'est une obligation pour les *gadjé* de les mettre en place, c'est une obligation pour les «voyageurs» de s'y arrêter. C'est donc un point de rencontre, ne serait-ce que sur un plan technique : eau, électricité, sanitaires, espace, paiement du loyer, obligation scolaire... Mais rencontre avec qui ?

Il est facile pour chacun de s'enfermer et d'enfermer «l'autre» dans une prétendue «identité», une «culture» ou des habitudes qu'on lui attribue : c'est un *gadjó*, donc.... c'est un voyageur donc... Cela s'appelle des préjugés...

Pas facile de s'en défaire ! Pas facile de rencontrer alors une personne réelle, unique, celle qui est là au présent, et qui me ressemble.

Personne ne peut être réduit à l'idée que je me fais de lui, ou à ce que j'en perçois. Il n'existe pas deux *gadjé* semblables. Il n'existe pas deux voyageurs semblables. Nous avons tous une identité composite.

Tel voyageur est père de famille, et cherche comment prendre soin de sa famille, comme un *gadjo*...

Tel autre cherche un terrain privé afin que ses enfants aillent plus facilement à l'école, se fasse des copains et participe à des activités sportives, comme un *gadjo*...

Tel *gadjo* adore les voyages, et prend régulièrement la route, avec sa caravane, en espérant trouver un terrain tout confort, bien entretenu, et pas trop cher, comme un voyageur...

Tel autre aime choisir avec qui il désire vivre en voisinage, et avoir suffisamment d'espace pour garder un peu d'intimité, installer ses affaires, voire bricoler, comme un voyageur...

Quel regard les uns et les autres portent-ils sur celui qu'ils ont étiqueté *gadjo* ou «voyageur» ?

Nous sommes tous influencés, affectés ou nourris par le regard des autres. Ce regard est si souvent jugeant que ça blesse.

«Quand on est jugé, c'est comme si notre visage était déformé» dit Paul Ricoeur

Et St Exupéry ajoute : «Je n'ai pas le droit de dire ou de faire quoi que ce soit qui diminue un être humain à ses propres yeux»

Qu'est ce qui réveille la peur ou la suspicion, presque à notre insu à la rencontre de cet autre que nous ne connaissons pas, ou mal, ou dont nous avons une idée préconçue ?

Parfois, ce réflexe fait suite à une expérience réelle... Mais est-ce bien toujours le cas, vraiment ? En tout cas, ce réflexe nous empêche de rencontrer la personne réelle qui est en face de nous, avec son histoire particulière, ses rêves, ses désirs, ses peurs, ses besoins et son humanité. Il nous empêche de l'accueillir.

Accueillir, c'est se préparer à la rencontre vraie, c'est accepter de se déplacer, c'est rester ouvert au possible, c'est accepter que soit posée une question là où régnait une certitude, c'est croire que l'inattendu peut être une bonne surprise.

**D'un côté comme de l'autre, le «terrain d'accueil» est une opportunité de rencontre sans intrusion, sans exclusion, avec respect, responsabilité et exigence.**

Le droit est là pour traduire les besoins en textes législatifs. Ils essaient de pallier notre difficulté à nous, à être juste et respectueux de chacun. Mais jamais ils ne suffiront pour que chacun se sente respecté et digne. Car le regard que je porte sur l'autre est toujours de ma responsabilité. Si notre regard peut enfermer ou exclure l'autre, c'est donc aussi notre regard qui peut le libérer.

Nous arrivons tous de quelque part, nous arrivons tous de notre histoire lorsque nous rencontrons l'autre. Choisi ou non, il sera façonné aussi par notre regard.

Bienvenue donc aux regards qui en-visagent eu lieu de dé-visager.

## Mise en place d'un projet social et implication du partenariat local

De 10h à 11h15 répartition en 3 ateliers

### 1. Comment favoriser l'accès aux services

Animation Nelly Cabelduc, chargée de développement social AGV35

Mobilisation du partenariat, Mme David, CCB4 -Mme Boizard, CDAS Combourg

Organisation de l'accueil & mise en place des outils, Mr Aulnette, CCPRF -Mr le Torrec, gestionnaire de l'aire d'accueil communautaire à Janzé

Environ 40 personnes étaient inscrites à cet atelier. (cf la liste des personnes et collectivités qui ont participé à cette journée).

Nelly Cabelduc présente rapidement le cadre et les objectifs **des projets sociaux qui doivent favoriser de manière générale, pour les gens du voyage, l'accès au droit commun et à la vie locale et pour les partenaires, une meilleure connaissance des usagers des aires d'accueil et des difficultés qu'ils rencontrent.** Le schéma départemental prévoit la mise en place d'une telle instance partenariale de suivi des aires aménagées.

Les projets sociaux sont d'autant plus porteurs d'une dynamique d'intégration et de compréhension mutuelle qu'ils impliquent des partenaires locaux dans les secteurs d'interventions les plus variés (loisirs, animation jeunesse, prévention santé, insertion professionnelle, accompagnement scolaire, action socio culturelle...)

**Madame DAVID** relate son expérience de mobilisation du partenariat pour les aires d'accueil de Combourg et Tinténiac. Elle informe de l'implication du CDAS, dès le démarrage de cette mobilisation par l'intermédiaire d'Annick Boizard, agent de développement. Le choix avait été fait d'organiser simultanément des rencontres par thématiques : scolarisation, action sociale insertion et associations de loisirs.

Madame David présente le livret d'accueil réalisé en lien avec l'ensemble du partenariat et destiné aux familles du voyage.

**Monsieur Le Priellec** (délégué régional FNASAT) regrette que les règles de vie et les interdictions aient été mentionnées au début du livret d'accueil. Il estime que le fait d'indiquer ces contraintes liées au règlement intérieur *ne participe pas à l'accueil et donne au contraire une mauvaise image de l'accueil aux voyageurs.*

**Nelly Cabelduc** précise que cette question de l'accueil est encore à améliorer et que la réalisation systématique de livrets à l'attention des usagers des terrains est tout juste en train de se développer. Elle rappelle l'importance de présenter les différents services aux gens du voyage et que chaque contact indiqué corresponde à une structure ou une personne qui aura été informée et sensibilisée à l'accueil des gens du voyage.

Un élu de Janzé insiste sur le fait que la relégation du terrain, son aspect et sa conception (grillage, absence d'espace et d'herbe...), en font un terrain «ghetto» qui n'est pas fait pour faciliter un projet d'intégration sociale des familles.

**Mr Aulnette** rappelle le contexte de la création du terrain de Janzé qui s'appuie sur un *intérêt communautaire.* Par rapport à la mise en œuvre d'un projet social, il s'interroge sur

sa pertinence lorsque les familles ne font que des courts séjours sur l'aire d'accueil (ce qui est le cas pour le terrain de Janzé depuis qu'il est ouvert).

Il est évident que les séjours longs (au delà d'un ou deux mois), favorisent plus la mise en lien avec les différents services et la justesse des implications.

Un des participant précise qu'il est souvent difficile de faire intervenir les travailleurs sociaux directement sur les terrains. Une éducatrice spécialisée de l'AP2A à Fougères explique que l'accompagnement des jeunes (ou des familles) vers les structures existantes est primordial: «*Si on ne va pas les chercher ils n'y vont pas*»

Une assistante sociale rappelle que tous les gens du voyage n'ont pas nécessairement besoin d'un accompagnement social.

## **2. Animation & prévention santé : quels supports ?**

Animation et présentation de différents supports par Annie Egu, AGV35 et Anne Leborgne-Briand, CODES 35

Formation aux 1ers secours, Mr Richard, ADEDS 35

Un tour de table a permis d'identifier les divers horizons professionnels des 16 participants à cet atelier, impliqués directement ou indirectement dans la thématique abordée, à savoir la santé, avec la présence d'infirmières, de représentants d'association, de gestionnaires d'aire d'accueil, d'éducateurs, de formateurs...

En introduction, il a été précisé que la thématique de la santé était inscrite dans le schéma départemental d'accueil de l'Ille-et-Vilaine, mais qu'il existait encore peu d'outils sur la prévention santé à l'attention des gens du voyage. Cependant, un guide national de préconisations pour la santé des gens du voyage vient de paraître et peut être récupéré auprès d'AGV35 (*La santé des gens du voyage. Comprendre et agir*. Réseau villes santé OMS).

Intervention d'Annie Egu, infirmière à AGV35, & Anne Leborgne-briand, chargée de projets au CODES35.

**Organisation d'ateliers santé** : différentes thématiques ont été abordées en lien avec la santé, et notamment l'esthétique (ex : problèmes dermatologiques, estime de soi), l'expression plastique (ex : livret recueillant des témoignages de femmes du voyage sur leur rapport au corps et à la maternité).

Les ateliers déjà organisés sont surtout orientés vers les femmes, généralement plus réceptives et plus disponibles (ex : contraception). Les hommes n'en sont pas exclus, notamment par rapport à certains sujets (ex : formation aux 1ers secours, intoxication au plomb, toxicomanie).

AGV35 dispose d'une caravane, *La Campine* (exposition sonore «*Femmes du voyage, dans le rouge*») qui permet également d'offrir un espace de discussion itinérant autour d'outils vidéos.

Pour l'organisation des ateliers, il faut prendre en compte plusieurs notions incontournables, à savoir :

- Le temps. Il est difficile d'organiser des projets sur des aires d'accueil. Il est important en amont de recueillir les attentes des voyageurs et de cibler la participation sur ceux qui restent plusieurs mois.
- Les représentations, croyances & cultures. Certains sujets (ex : sexe, cancer) sont plus ou moins tabous ou font peur, donc les voyageurs ne veulent pas en parler, ou sous certaines conditions (ex : ne pas mélanger les hommes et les femmes dans un même atelier).
- Il est important (et facilitant) d'inclure ces actions dans le cadre de journées nationales, départementales ou locales quand c'est possible (semaine de prévention cancer, semaine d'information sur la contraception...)

Pour qu'ils aient un impact sur cette population, les supports de communication, doivent surtout favoriser les illustrations, en limitant le texte (ex : plaquette dentiste destinée aux enfants ou les dossiers *Migration santé* très imagés).

**Présentation de divers supports vidéos** qui informent et sensibilisent les voyageurs sur le thème de l'hygiène, la contraception, la toxicomanie, le suivi de la grossesse et la santé de l'enfant.

Notamment *Maro Djipen* (Notre vie') Instep et *Vers un terrain sur* (Codes 95).

Au niveau des intervenants, il est essentiel d'avoir :

- des partenaires ressources au niveau départemental tels que le Codess, le planning familial, le CIDFF...
- des personnes de confiance avec les gens du voyage qui servent de relais et facilitent la mobilisation.
- des intervenants qui aient des capacités d'adaptation ou une connaissance préalable des habitudes de vie des gens du voyage.

**Formation aux premiers secours** : Cette formation n'a pas encore été proposée aux voyageurs, mais il est prévu de l'organiser si possible auprès des voyageurs installés sur l'aire de Janzé en 2010.

Avant de la proposer, il sera impératif de préparer le «terrain» par l'intermédiaire du gestionnaire.

Cette formation, ayant une durée de 10 à 12h, doit être synthétisée sur une, voire plusieurs séances, sur un temps limité (environ 3h).

Distribution de documents en référence à la santé = supports référencés, bibliographie, entretiens...

### 3. Education : faciliter la scolarisation après 12 ans

Approche de l'illettrisme & présentation de la convention CNED, Mme Clanet, CNED

Mr Marquer, Coordination Enfants du Voyage

Mr Lebrun, principal du collège Monnet de Janzé

**Mr Marquer** explique les missions de la Coordination Migrants et gens du voyage et les modalités d'interventions.

Aujourd'hui 5 enseignants spécifiques ont pour missions d'assurer l'accompagnement en primaire des enfants sur le département.

Il met en avant les difficultés rencontrées par l'équipe, notamment dans la prise en charge des enfants peu scolarisés. La baisse des effectifs des enseignants et la mobilité des familles ne permettent pas de répondre à tous les besoins (intervention difficile à l'échelle de tout le département).

Néanmoins, là où il est effectif, l'accompagnement individualisé (ou en petit groupe) proposé par les enseignants à l'intérieur des établissements favorise l'intégration de l'enfant dans l'école, et permet de consolider ses acquis.

Les enseignants spécifiques jouent un rôle auprès des écoles en apportant :

- des outils pédagogiques adaptés
- des informations concernant le parcours scolaire de l'enfant (s'il est connu)
- des informations concernant la culture des gens du voyage, ce qui facilite la prise en charge des enfants.

L'intervention de la Coordination Migrants s'arrête au CM2. **Jean Pierre Marquer évoque les difficultés de suivi des enfants après le primaire, et la question de la prise en charge des enfants non scolarisés, pour qui aujourd'hui, il n'y a pas de solution.**

Pour le secondaire, trois établissements assurent une forme de relais par l'intermédiaire de classes "voyageurs" (au collège des Gayeulles à Rennes, à St Jacques et à Fougères)

Cependant, la majorité des familles préfèrent avoir recours au cours du CNED, du fait de la représentation négative du collège, et des peurs qu'il véhicule.

Le niveau atteint par les enfants en fin de primaire reste faible en majorité ce qui renforce aussi leur choix de ne pas scolariser les enfants dans les établissements classiques.

**Mr Lebrun**, principal du collège de Janzé, explique les raisons pour lesquelles le collège a décidé d'être signataire de la **convention CNED**.

Cette convention a permis à l'équipe enseignante d'organiser l'accueil, la prise en charge et les passerelles pour favoriser l'intégration des enfants du voyage dans l'établissement.

Mr Lebrun met en avant l'importance de l'accompagnement de ces enfants pour une meilleure relation entre les voyageurs et les sédentaires.

**Cependant, il souligne les difficultés de suivi et de mise en œuvre de cette convention auprès d'enfants qui restent peu de temps dans l'établissement.**

**Mme Clanet**, présente l'histoire de la langue française, des éléments théoriques sur les différents types de langages et de vocabulaires propres à la langue française.

Puis, elle aborde la question de la culture des gens du voyage, ainsi que la spécificité de leur vocabulaire.

Elle est à l'initiative de la convention CNED. Elle met l'accent sur le fait que cette convention a pour but de faciliter l'intégration des enfants dans les établissements scolaires, de lutter contre le décrochage scolaire, et de faciliter l'accueil des enfants.

D'année en année, de plus en plus de collèges sont signataires.

**Cf en annexe un document transmis par Elisabeth Clanet pour compléter ce compte rendu.**

**Les questions dans la salle sont nombreuses:** Les personnes s'interrogent sur le fait que de nombreux enfants ne sont pas scolarisés, et qu'il n'y a aucune incidence. Comment intervenir auprès des établissements afin que la prise en compte des enfants du voyage soit la même que pour les autres enfants?

Les cours du CNED ne sont pas adaptés dans la plupart des cas : organisation difficile, comment trouver des relais lorsque les familles n'arrivent pas à aider leurs enfants?

De nombreuses personnes expriment leurs difficultés à trouver des partenaires et des réponses afin de lutter contre le décrochage scolaire.

La question de l'illettrisme est souvent abordée, ainsi que celle de la sensibilisation à la scolarisation chez les plus jeunes.

### **Restitution des ateliers et débat avec l'ensemble des participants:**

Un participant informe qu'à Nantes, il existe un projet pour lutter contre l'illettrisme à l'attention des enfants et des adultes.

Quelles volontés politiques par rapport à la scolarisation? On ne peut pallier aux difficultés de scolarisation en organisant par exemple des accompagnements par des bénévoles.

## **Le séjour sur les aires d'accueil et l'intégration dans la vie locale**

De 14h à 15h15 : répartition des participants dans 3 ateliers

### **1. Les attentes des familles par rapport aux aménagements des terrains et à leur fonctionnement**

Présentation & analyse de l'étude AGV35 sur la partie aménagement, animation, Jean François Restoin AGV35.

Présentation de l'aménagement de l'aire communautaire à Janzé, Madame LEBLOND : adjointe à la mairie de Janzé.

Mr Soquet, architecte Agence Plurielle

**Les éléments et constats, proposés par Jean-François Restoin, sur les attentes des gens du voyage se basent sur une étude, réalisée par AGV35 et l'AUDIAR.**

Présentation des premiers éléments de l'enquête : L'étude révèle que les attentes vis à vis de l'aménagement et de la conception du terrain et des blocs sanitaires sont nombreuses, notamment : l'isolation et le chauffage des blocs, le type de revêtement au sol (carrelage pour faciliter le nettoyage)...

Il serait important de partir de ces constats dans la création et l'aménagement des aires. Certaines collectivités s'y appliquent mais la question du confort des aires d'accueil est souvent sujet à controverses (terrains de passage...).

On note que globalement, les familles se disent satisfaites de la localisation. Elles souhaitent être intégrées «à» la collectivité et non pas «dans» la collectivité.

Les familles qui souhaitent s'installer durablement sur un territoire ne sont globalement pas satisfaites des aménagements sur les terrains. Ainsi dans le cadre de la révision du schéma il faudra développer des solutions d'accueil diversifiées, terrain familial, habitat adapté...

**Point sur les avantages et inconvénients relevés par les gens du voyage :**

- Les avantages des aires d'accueil évoqués le plus fréquemment sont liés au confort, les aires actuelles sont jugées confortables par rapport à ce qui existait avant (blocs collectifs, stationnements sans eau, ni électricité, etc.)
- Les inconvénients des aires d'accueil sont eux liés à l'absence de chauffage et d'isolation dans les douches (Plus de 30%) et à l'absence de revêtement au sol, à la surface des places jugées trop petites, au manque d'aménagement, à l'absence d'espace de loisir (40%), à la proximité de voisins gênants, et à l'absence de local fermé.

Les souhaits des gens du voyage sont aussi abordés : Une grande majorité souhaite avoir un terrain privé ou de l'habitat adapté, ce qui traduit un certain encrage territorial. Ils souhaitent aussi être respectés et acceptés par la société

Monsieur Restoin souligne l'importance de ne pas avoir un décalage trop important entre les projets d'équipements et les attentes des voyageurs.

**Madame Leblond** relate l'expérience de création de l'aire d'accueil de Janzé. Elle évoque les difficultés à faire accepter la localisation du terrain, à l'extérieur de la ville, aux gens du voyage. Elle évoque aussi les plaintes des voisins, et l'appréhension forte des riverains à l'implantation du terrain d'accueil.

Le terrain a été réaménagé (installation de bandes de verdure, élagage, etc...) afin de mieux coller aux attentes des gens du voyage. Mais elle exprime qu'il serait difficile de satisfaire tous les voyageurs, dans la mesure où il y a beaucoup de divergences en terme d'attente d'aménagement.

**Monsieur Geray** explique qu'il est important de s'appuyer sur les expériences de réalisations plus anciennes et de prendre en compte les «erreurs» dans la conception de nouveaux terrains.

**Monsieur Soquet** évoque plusieurs éléments qui peuvent faciliter le stationnement des voyageurs tels que :

- la mise en place d'un espace tampon autour de l'aire
- la mise en place d'un parking en amont pour le stationnement des camions,
- le développement d'un revêtement en béton balayé à la place du bitume,
- le mélange terre sable pour faire un espace vert,
- la mise en place d'un espace de jeux pour les enfants et d'un préau protégé.

Pour Monsieur Soquet, il est important qu'il y ait des débats et de mener une réflexion en amont avec les élus et même plus largement, afin que certains problèmes puissent être réglés sur les aires d'accueil au moment de la conception.



**Quelques échanges avec le groupe de travail** : Concernant le pré paiement **Monsieur Geray** estime qu'il est à prendre comme un élément qui permet de simplifier la gestion pour la collectivité sans annihiler l'accompagnement social à développer avec les voyageurs. L'intérêt n'est pas de couper brutalement les alimentations en eau et en électricité aux voyageurs, mais d'accompagner la famille et d'empêcher de laisser gonfler une dette.

**Monsieur Le priellec** a relevé l'importance de diversifier l'offre sur une même aire d'accueil, en terme de taille d'emplacement par exemple.

L'importance de bien définir le profil de poste du gestionnaire a été rappelée.

**Monsieur Restoin** conclut en rappelant que la révision du schéma sera l'occasion, entre autre, de se pencher sur toutes les questions évoquées lors du groupe de travail.

Dans un premier temps, les besoins seront analysés, puis il s'agira de faire en sorte que les solutions d'accueil et d'habitat soient les plus adaptées et diversifiées.

## **2. Les besoins, les attentes & les limites en terme d'intégration dans la vie locale**

Présentation & analyse de l'étude AGV35 sur la partie animation & insertion, Nelly Cabelduc, AGV 35.

**Présentation de quelques éléments quantitatifs** : Les familles rencontrées expriment généralement une satisfaction par rapport l'accès aux différents services (88% des familles qui se sont exprimées) et notamment par rapport à la santé (la plupart des familles disent avoir un médecin référent) et l'accès à l'école primaire.

Par rapport à la mise en œuvre des projets sociaux des chiffres doivent sans doute interpeller : 78 % des personnes interrogées n'expriment pas de besoins d'accompagnement vers les services extérieurs et 65% ne souhaitent pas avoir plus d'informations concernant l'accès aux services. **Les personnes ont exprimé en majorité qu'elles avaient peu d'attentes par rapport à l'environnement local.**

Il faut sans doute corrélérer ces chiffres à ceux qui montrent que **78% des personnes qui se sont exprimées souhaiteraient vivre dans de l'habitat privatif et non pas sur un terrain d'accueil collectif.** Ce qui nous laisse à penser qu'elles aspirent à une indépendance et une liberté par rapport au cadre fixé par une aire d'accueil (en terme de gestion mais aussi en terme de volonté d'intégration sociale).

**Quelques données plus qualitatives** au travers des témoignages des personnes questionnées:

- *«Plus de relations avec les gadjé? C'est du rêve, les relations ne changeront jamais»*
- *«Besoin d'être accompagnée, c'est un problème quand on ne sait ni lire ni écrire, j'aime le contact»*
- *«C'est bien les rencontres avec les gadjé, mais on est toujours obligé de se justifier, d'expliquer»*
- *«On ne veut pas de relations, comme ça, les gadjé ne peuvent pas dire qu'on ne parle pas bien. On ressent que les gens parlent sur nous, ils nous fixent et parlent sur nous»*

- *«On n'a besoin de rien, juste d'un terrain pour s'installer l'hiver. On est bien entre nous, on n'a besoin de rien d'autre»*
- *«Les animations, ça nous intéresse pas, nos journées sont trop chargées»*
- *«Des animations sur la commune? Non, on ne rentre pas dans la commune, on reste sur la place»...*

**Nelly Cabelduc** interroge cette réalité qu'il faut prendre en compte. Il est important que les familles bénéficient des informations concernant les services, les animations... Même si certaines sont encore très éloignées de ce cadre, nous devons offrir la possibilité aux familles qui y aspirent toutes les ouvertures possibles vers l'environnement local.

Des éducateurs de Fougères interrogent sur le fait de considérer un terrain comme un quartier et posent la question d'aller chercher des voyageurs sur le terrain pour les emmener à une activité.

Des participants de dol s'inquiètent des attentes des familles en matière de scolarisation et évoquent les difficultés rencontrées avec quelques jeunes voyageurs déscolarisés qui viennent devant le collège pour proférer des menaces à l'égard de jeunes scolarisés.

Nelly Cabelduc rappelle que s'il n'est pas question d'imposer aux familles l'accès aux services et notamment tout ce qui pourrait concerner les activités de loisirs, ou les relations avec l'environnement, il n'en va pas de même sur la question de la scolarisation qui doit être mise sur un autre plan. Les problèmes de la déscolarisation ou la non scolarisation sont à prendre en compte de manière plus tranchée et volontariste par tous les acteurs concernés et les familles sensibilisées, voire responsabilisées.

**Quelques éléments chiffrés par rapport à la scolarisation** qui ont été mis en évidence par l'étude AGV:

- 65% des enfants dont un des parents a été interrogé, sont scolarisés.
- Parmi ceux là, 18 enfants sont âgés de 12 à 16 ans. 2 d'entre eux fréquentent un collège (plus ou moins régulièrement), la moitié des autres ne sont pas scolarisés. 8 disent être inscrits aux cours par correspondance (dans la majorité des cas sur des niveaux primaires).

L'étude vient conforter les constats que la scolarisation est beaucoup plus régulière et effective en primaire (et même en maternelle). La scolarisation après 12 ans reste un problème, d'autant plus que les familles, en général, n'expriment pas d'attentes particulières pour leurs enfants à partir du moment où ils savent lire et écrire.

Il est cependant difficile de s'appuyer sur les chiffres de l'étude pour la scolarisation, car elle fait référence à un échantillonnage trop limité : seules 40 personnes sur les 57 interrogées ont des enfants et le chiffre diminue encore si l'on ne comptabilise pas les personnes qui ont des enfants de moins de 3 ans.

Les discussions se sont surtout centrées sur les problématiques de scolarisation, les quelques éléments plus qualitatifs de l'étude les ont alimentées étayant la complexité tant du point de vue des attentes des familles, des réticences que des réponses à apporter du côté des institutions:

- *«je ne vois pas l'intérêt de scolariser mes enfants»*

- *«Il y a trop de tentations au collège pour les filles, par rapport aux gadjé. Elles doivent se marier avec quelqu'un de chez nous»*
- *«Mes enfants ne sont pas allés au collège mais tous à la maternelle. Chez nous ça suffit de savoir lire et écrire»*
- *«Ils ont tous suivi les cours du CNED, mais ils ont tous eu du mal à suivre»*
- *«Il s'en passe trop dans les collèges, et en plus elle m'aide»...*

Comme Annie Déan l'a rappelé *«on ne peut rencontrer que la personne qui souhaite que l'on vienne vers elle »*

Les débats ont permis de mesurer les fragilités des réponses apportées... Il existe effectivement des écarts entre la mobilisation des acteurs locaux pour favoriser l'intégration des familles et les réalités vécues d'exclusion, de repli.

Toute la difficulté réside dans la prise en compte des besoins, notamment par rapport aux problématiques de scolarisation et les situations de précarité de vie, qui apparaissent comme très préoccupantes, et par ailleurs la prudence avec laquelle nous devons intervenir pour maintenir un lien avec les familles en composant dans le même temps avec les attentes et les réticences exprimées.

### **3. Projection du film documentaire « Apprentissages, savoir-faire et activités professionnelles des gens du voyage », Eric Schumacher -2007**

Restitution des travaux & conclusion de 15h30 à 16h30 -

**Synthèse des ateliers proposée par Annie Déan pour mettre en perspectives les travaux et débats de la journée.**

Mots ou expressions entendues tout au long de la journée... *« ...Créer du lien / Créer du partenariat, se connaître / Prendre le temps / Proposer / Récolter les besoins, écouter Adapter / Prendre en compte les représentations, croyances /.Prendre en compte les réalités / Les besoins évoluent /.Diversifier / S'appuyer sur leurs ressources C'est compliqué d'aller «chez l'autre» (école, services), comment le comprendre, comment ne pas s'y perdre ? / On leur demande beaucoup / Ils font beaucoup d'efforts / Différencier : insertion (économique), intégration (citoyenne), assimilation (culturelle).....»*

Proposer, écouter, accompagner, poser des limites et laisser à l'autre la responsabilité de sa vie, de sa décision, ne pas faire à sa place, ne pas penser à sa place, accepter de ne pas savoir ce qui est le meilleur pour lui, parce que c'est le meilleur pour moi...

Et en même temps : intégrer, les considérer comme des citoyens comme les autres, avec droit à la parole, droit à la participation, ...

Questions en vrac... :

- Comment respecter une tradition, des croyances, sans entrer dans la complaisance, ou devenir coupable de non assistance à personne en danger ?
- Comment respecter une culture et faire avancer le droit à l'éducation, le droit des enfants, le droit des femmes ?
- Comment par ailleurs s'intégrer sans avoir expérimenté qu'il y a quelque chose à y gagner ?
- Comment accepter de bouger, de changer, si cela n'en vaut pas la peine ?
- Comment s'intégrer sans «trahir», la famille, la culture ? Le conflit de loyauté, ça paralyse...
- Comment accompagner les parents afin qu'ils comprennent la nécessité de l'école pour leurs enfants, alors qu'à l'école, on parle «une langue étrangère» ?
- Comment harmoniser à minima le fonctionnement des aires d'accueil pour que les voyageurs puissent s'y retrouver et ne pas trop rencontrer de contradictions ?
- Comment donner «envie» à travers la complexité administrative, les contrôles, le sentiment de rejet, la négation de ce que l'on est ?
- Les voyageurs expriment leur sentiment d'être rejetés, discriminés, de n'avoir pas les mêmes droits, d'être dépossédés de leur savoir, de leur savoir faire, ou de l'impossibilité de les mettre en œuvre ou d'en vivre
- Comment s'intégrer à quelqu'un qui nous rejette, qui nous discrimine ?
- Ne faudrait-il pas aussi travailler près des «gadjé», afin de faire baisser le rejet, et bouger les représentations et préjugés ?

Dans toute relation : 4 verbes sont à conjuguer : donner- recevoir - demander- refuser... Ces 4 verbes appartiennent autant aux « gadjés » qu'aux « voyageurs »... Si un seul manque à l'un des deux, la relation n'est ni juste, ni équilibrée, ni responsable... Comment se conjugue vraiment la relation avec les voyageurs ?

Quelqu'un a dit aujourd'hui : Que chacun ouvre les fenêtres de son « palanka », de son univers mental . Se parler donc pour se connaître, pour se comprendre et avancer, non pour répéter, mais pour inventer un avenir où chacun trouve une place digne.

**Clôture des débats par Mr le Sous Préfet de St Malo**

## ANNEXES

### L'accès au droit à l'instruction des enfants du voyage dans le cadre d'une scolarisation au Cned

Le Centre national d'enseignement à distance scolarise un nombre croissant d'enfants du voyage. Ils sont plus de 7000 cette année. Il s'agit essentiellement de collégiens, le nombre d'enfants inscrits en primaire ne s'élevant qu'à quelques centaines.

Si cette forme de scolarisation est en quelque sorte « plébiscitée » par les Gens du Voyage, elle est très souvent mal perçue par une partie de la communauté éducative ainsi que par certains services sociaux, le Cned leur apparaissant souvent comme un organisme qui « déscolariserait » les enfants.

#### La scolarisation au Cned est-elle légale ?

Si l'instruction est obligatoire pour tous les enfants de six à seize ans résidents sur le territoire national, un choix est laissé aux parents quant à la façon dont cette instruction sera dispensée :

Code de l'Education - Article L131-2 Modifié par [Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 11 JORF 24 avril 2005](#)

*L'instruction obligatoire peut être donnée soit dans les établissements ou écoles publics ou privés, soit dans les familles par les parents, ou l'un d'entre eux, ou toute personne de leur choix.*

Dans le cas où un enfant ne pourrait être scolarisé dans un établissement scolaire pour diverses raisons dont celle de l'itinérance, l'Etat organise un service public d'enseignement à distance. L'inscription ne peut se faire qu'après obtention de l'avis favorable d'un Inspecteur d'Académie du département de résidence<sup>1</sup> de l'élève.

L'incompréhension de ceux qui voient dans le Cned une entreprise de « déscolarisation » est liée à une nuance contenue dans le texte du Code de l'éducation :

Article L131-2 Modifié par [Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 11 JORF 24 avril 2005](#)

---

<sup>1</sup> La notion de « résidence » est ici à clarifier. En effet, nombre de Voyageurs détenteurs de titres de circulation imposés par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, sont « rattachés » à une commune, « domiciliés » le plus souvent dans une autre, soit par le biais d'une association ou d'une mairie, mais « résident » au gré de leurs déplacements dans des communes, voire des départements différents.

*Un service public de l'enseignement à distance est organisé **notamment** pour assurer l'instruction des enfants qui ne peuvent être scolarisés dans une école ou dans un établissement scolaire.*

Le "**notamment**", introduit dans le texte ci-dessus, permet à l'Inspecteur d'Académie de prendre la décision qui lui semble la mieux adaptée pour tout autre cas de figure, ce qui lui permet de donner, entre autre, cet avis favorable à des Voyageurs qui en réalité ne se déplacent plus ou très peu.

En effet, de nombreux Voyageurs sont, aujourd'hui, « exclus du voyage ». Ils ont perdu leur activité et leur mobilité. Ils s'installent dans des conditions souvent précaires au fond d'un terrain, en espérant reprendre le voyage, un jour... Ceci entraîne souvent une perte de repères à la fois économiques, familiaux et culturels et un repli sur soi. Mais, on se sent « Voyageur » avant tout. De fait, le monde du voyage n'est pas qu'un mode de vie, c'est une véritable culture, une identité. Identité en quelque sorte institutionnalisée par la loi de 1969 qui instaure, dès l'âge de 16 ans, des titres de circulation sorte de « carte d'identité » du Voyageur. De nombreux « Voyageurs immobiles » vivent en caravane, et sont donc tenus d'avoir un titre de circulation et celui-ci représente, pour de nombreux Inspecteurs d'académie, la « preuve » d'une itinérance justifiant une inscription au Cned.

Beaucoup de jeunes issus de ces familles n'intégreront donc pas le collège du secteur. Deux « forces » contraires les en éloignent. D'une part, les parents qui refusent pour diverses raisons (les mauvaises fréquentations, la drogue...) que leurs enfants fréquentent le collège<sup>2</sup> ; et d'autre part de nombreux collègues qui se sentent démunis face à la situation d'illettrisme, voire d'analphabétisme<sup>3</sup>, dans laquelle se trouvent nombre de ces jeunes malgré une fréquentation souvent plus régulière de l'école primaire que les Voyageurs réellement itinérants.

### **Les élèves inscrits au Cned ont-ils accès au droit à l'éducation dans le respect de l'égalité des chances ?**

Un décret datant du 27 février 2009, instaure la gratuité totale pour tous les inscrits relevant de l'instruction obligatoire et résidents sur le territoire national.

---

<sup>2</sup> En réalité, on craint, de façon diffuse et non explicite, l'assimilation au monde des « Gadjé » au travers l'école et surtout du collège au moment de l'entrée dans l'âge adulte plus précoce que dans la société majoritaire.

<sup>3</sup> . L'analphabète ne déchiffre pas le code alphabétique, alors que l'illettré déchiffre sans comprendre ce qu'il lit.

La scolarisation au Cned donne également droit aux prestations familiales selon les barèmes en vigueur comme l'allocation de rentrée scolaire (ARS)

Le droit aux bourses ne date que du 27 juillet 2009.

Un point encore à faire avancer est l'accès à la gratuité des manuels scolaires qui sont aujourd'hui toujours à la charge des familles, mais un important travail dans le sens de cours autoporteurs (sans manuels scolaires) a été entrepris par le Cned depuis quelques années.

### **Les conditions d'un réel accès au droit à l'instruction sont-elles réunies pour les élèves du Cned ?**

Si nous nous réjouissons d'une progression concernant l'accès à la scolarisation de nombreux élèves, nous ne pouvons nous en satisfaire.

En effet, la scolarisation ne garantit pas l'accès **au droit fondamental à l'instruction**. Un enfant n'accède pas à son droit à l'instruction lorsqu'il est relégué physiquement ou moralement « au fond de la classe » dans un collège « en dur » ou au Cned. C'est ce qui arrive trop souvent lorsqu'un élève reçoit son colis rempli de documents inaccessibles. Le manque de formation de la plupart des parents des élèves du voyage ne leur permettant pas d'aider leurs enfants, il nous semblait indispensable de trouver le moyen de leur permettre de trouver une aide pour accéder aux contenus des cours dispensés par le Cned et nous pensions que cette aide pouvait être apportée au sein des collèges. Mais nous nous trouvons devant un obstacle majeur, celui de l'impossibilité de la double inscription à la fois au Cned et dans un collège.

Nous nous sommes alors tournés vers les nombreuses associations qui travaillaient déjà soit avec les Gens du voyage soit sur la question de l'illettrisme. Nombre d'entre elles se sont mobilisées, depuis une dizaine d'années, pour leur apporter un appui (aide à la constitution du dossier d'inscription, boîte postale,...), certaines offrant également du soutien scolaire. Mais nous tenions à notre projet initial. Ainsi, en 2004, le service juridique du Cned rédigeait une convention d'accueil dans les établissements scolaires pour les enfants du voyage scolarisés au Cned s'inscrivant dans le cadre de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ainsi que de la circulaire n°2002-101 du 25 avril 2002 du ministre de l'éducation nationale relative à la scolarisation des enfants du voyage et de familles non sédentaires.

Nous souhaitons ainsi favoriser l'accès de nos inscrits à un dispositif relais leur permettant de bénéficier d'appuis ponctuels : recevoir une

aide méthodologique, fréquenter le centre de documentation et avoir accès à Internet. Nous espérons aussi contribuer à l'intégration au collège de jeunes en voie de sédentarisation et souvent en perte de repères, en leur permettant de découvrir le collège et de dissiper ainsi certaines de leurs craintes.

En 2006, 10 collèges avaient signé la convention. Nous comptons à cette date 75 collèges d'accueil et notre objectif est de réussir à fédérer 250 établissements autour de ce projet.

Une enquête récente menée auprès des collèges signataires nous a permis de mesurer le chemin encore à parcourir. Environ 200 élèves, essentiellement sédentarisés, ont été accueillis au cours de l'année 2008-2009, pendant près de 3000 heures, ce qui correspond en moyenne à 15h par élève pour l'année. De nombreux problèmes se posent encore : les principaux de collège ont du mal à trouver les personnels et les moyens pour encadrer ces élèves, ceux-ci sont souvent absents, viennent essentiellement pour faire les devoirs et ne comprennent pas que l'objectif de ce dispositif est de les aider à comprendre les cours pour qu'ils puissent ensuite faire leur travail de façon autonome. Quelques élèves manquent de respect au règlement intérieur du collège et rencontrent des difficultés de « cohabitation » avec les autres collégiens qu'ils rencontrent lors des récréations.

Mais certains collègues ont eu la satisfaction de voir des jeunes totalement analphabètes qui, suivant la méthode d'alphabétisation du cours de mise à niveau 1, ont pu arriver à comprendre oralement des textes de plus en plus complexes et à accéder au code alphabétique en quelques semaines.

Il nous faut continuer à oeuvrer pour que ces élèves accèdent enfin, grâce à un dispositif cohérent et à la mobilisation de tous les partenaires, à leur droit fondamental à l'instruction mais aussi, et surtout, leur permettre de bénéficier d'une meilleure socialisation et d'accéder ainsi à une citoyenneté pleine et entière.

Elisabeth Clanet dit Lamanit  
Chargée de mission pour la formation  
des gens du voyage et publics itinérants  
Cned - 60 bd du Lycée - 92 171 Vanves Cedex  
Tél. 01 46 48 24 74  
[elisabeth.clanet@cned.fr](mailto:elisabeth.clanet@cned.fr)  
<http://www.cned.fr/GensDuVoyage/>